



Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 5 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Affiché le 13/12/22  
ID : 013-211300462-20221205-DEL01CM051222-DE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DECEMBRE, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

**N°1 Objet : Bilan du Conseil Municipal des Jeunes**

**Date de convocation :** **Présents :** Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, David GIACCONE, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS-----/

**Nombre Elus : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 23**

**Votants : 25**

**Procurations : 2**

**Absents-Excusés :** Nicole DECOSTANZI pouvoir à Joëlle BRETON, Magali MONIER, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Nadine CARLUS, Audrey GIROULET-----/

**Secrétaire de séance : Patrick EME**

Vu la délibération n°10 du 7 décembre 2020 portant création du conseil municipal des jeunes (CMJ) ;

**Considérant** le remplacement de Madame Anne TOUZE, conseillère municipale déléguée au conseil municipal des jeunes par Madame Chantal MAGISTRIS qui a repris sa délégation ;

**Considérant** les objectifs du CMJ qui sont le rapprochement entre les générations et l'amélioration de la politique de la municipalité envers la jeunesse, l'intégration des jeunes aux décisions prises par la Municipalité et aux divers projets en réflexion les concernant ;

**Considérant** les 27 jeunes de 9 à 15 ans, scolarisés du CM1 à la 3<sup>ème</sup> qui ont été élus le 12 mars 2021 pour siéger au conseil municipal des jeunes pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois ;

**Ouï** la présentation du bilan par les représentants du CMJ au travers d'un diaporama retraçant les différentes actions menées portant sur l'environnement, la voirie et les espaces publics, la culture, le sport et les loisirs, ainsi que la solidarité ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du bilan du Conseil Municipal des jeunes,**

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,

Michel RUIZ

